

CD/79
17 mars 1980
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Décision prise à la 69ème séance plénière, le 17 mars 1980
(Initialement soumise sous la cote Document de travail No 9/Rev.1)

Le Comité du désarmement décide de créer, pour la durée de sa session de 1980, un groupe de travail spécial du Comité en vue de parvenir à un accord sur une convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes radiologiques.

Le Groupe de travail spécial fera rapport au Comité sur l'état d'avancement de ses travaux à toute date appropriée, et, en tout état de cause, avant la fin de sa session de 1980.

